

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du trente mai deux mil vingt-quatre, sous la présidence de M. Monaldeschi, Maire.

Etaient présents : 12 : M. Monaldeschi, Mme Gaspar, Mme Ricou, M. Neumann, M. Beck, M. Toussaint, M. Chatignon, Mme Humbert, M. Ledrich, M. Calvet, Mme Jarosik, M. Sittler ---

Représentés : 04 : M. Laurent par M. Monaldeschi, Mme Georges par Mme Gaspar, Mme Motsch par M. Beck, Mme Portuese par Mme Ricou-----

Absents excusés : 01 : Mme Mairel-----

Absents non excusés : 03 : M. Bousselin, M. Leclerq, M. Locart-----

Secrétaire : M. Neumann -----

2024-028 : FINANCES LOCALES – Emprunt

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 EUR.

Vu l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessous à intervenir avec La Banque Postale.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt: 1 500 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 30 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2054

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 500 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/08/2024 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,72 %

Base de calcul des Intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

2024-029 : FINANCES LOCALES – Demande de subvention Sylv'Acctes

Vu la certification PEFC obtenue pour la forêt communale de FOUG

Considérant que grâce à cette certification la commune peut prétendre à une subvention dans le cadre des aides Sylv'Acctes pour les travaux réalisés en forêt communale,

Considérant le plan de financement proposé par le Maire,

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux en forêt	20 940,00	Subvention Sylv'Acctes (50% du montant subventionnable de 20 940 HT)	10 470,00
		Fonds propres	10 470,00
TOTAL	20 940,00	TOTAL	20 940,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

2024-030 : FINANCES LOCALES - Demande de subventions au titre des amendes de police

Considérant que les travaux de création de trottoirs sont prévus afin d'améliorer la sécurité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement suivant présenté par le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police et à signer tous les actes utiles à ce dossier

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Aménagements sécuritaires – création de trottoirs	2 927,30	Amendes de police (150 € x 19 ml)	2 850,00
		Fonds propres	77,30
TOTAL	2 927,30	TOTAL	2 927,30

2024-031 : FINANCES LOCALES – Plan de financement 3) et demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation de la rue François Mitterrand

Considérant que le projet de réhabilitation de la rue François Mitterrand s'inscrit dans différents programmes de financement,

Considérant qu'il convient de préciser le plan de financement initial voté pour ces travaux

Vu le nouveau plan de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le nouveau plan de financement suivant

AUTORISE le Maire à solliciter les différents financeurs afin d'obtenir une subvention pour les travaux de réhabilitation de la rue François Mitterrand et à signer tout acte utile à ce dossier.

<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes HT</u>	
Terrassement, voirie, assainissement pluvial, fontainerie, mobilier urbain, signalisation, divers	1 283 020,50	Région Soutien à l'amélioration du cadre de vie : 20 %	200 000,00
Enfouissement réseaux secs	400 823,50	Etat- DETR Axe 2.1 : aménagement des centres bourgs : 30 %	250 000,00
Espaces verts	56 429,25	Conseil Départemental Dispositif centres bourgs	130 000,00
Réfection de lavoirs	80 000,00	Conseil Départemental Fonds d'appui aux territoires : 20 %	70 000,00
		AERM	127 944,00
		Amendes de police	0,00
		Fonds propres	1 042 329,25
TOTAL	1 820 273,25	TOTAL	1 820 273,25

2024-032 : FINANCES LOCALES – Subventions pour sorties scolaires

La commune a été destinataire d'une demande de subvention pour financer une sortie scolaire pour les enfants de 2 classes de l'école élémentaire du Luton.

La sortie est organisée au fort de Pélissier pour un montant de 1 626,00 € pour 47 élèves, soit 34,60 € par élève

Vu la délibération en date du 05 avril 2022 qui précise que les sorties scolaires pourront être subventionnées à hauteur de 1/3 du montant de la sortie, le solde pouvant être financé comme suit : 1/3 par la coopérative scolaire et 1/3 par les parents et que la subvention sera versée après la sortie sur présentation des justificatifs (factures, nombre effectif d'enfants présents)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 11,53 € par élève pour la sortie au fort de Pélissier

PRECISE que la subvention sera versée après la sortie, sur demande du directeur d'école, et sur présentation des justificatifs.

2024-033 : FINANCES LOCALES – Réduction de loyer d'un bâtiment communal

Vu la délibération en date du 24/01/2023 décidant la location de l'ancien presbytère à M. LEFRANC à compter du 01/02/2023,

Considérant que le bail consenti est un bail rural payable annuellement,

Considérant qu'après accord de la commune, le locataire a réalisé, sur ses propres deniers, des travaux d'amélioration des locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE une exonération de 3 mois du loyer, soit les mois de février, mars et avril 2023

DONNE pouvoir au Maire pour signer les actes utiles à ce dossier

2024-034 : FINANCES LOCALES – Décision Modificative n°1/2024

Afin de régler les opérations en cours et notamment la réintégration des résultats de clôture de l'ASA de Curemont suite à la dissolution de cette association

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la Décision Modificative n°1/2023 suivante :

- Article 002 : + 2 582,96,00 €
- Article 615221 : + 2 582,96,00 €

2024-035 : FINANCES LOCALES – Acceptation d'une subvention pour le fonctionnement du RASED

Vu la décision de la commune de Lucey d'octroyer une subvention à la commune de Foug pour participer au fonctionnement du RASED

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la subvention de la commune de Lucey d'un montant de 70 €

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout acte utile à ce dossier

2024-036 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de terrains à 1 euro

Vu le courrier des consorts SKOREK qui informent la commune de leur volonté de vendre à 1 euro à la commune des terrains de leur mère, Mme SKOREK Jacqueline née STRYCZEK,

Vu la liste des terrains concernés :

Section B, lieu-dit Réhavignes, parcelle n°224

Section C, lieu-dit Macoule, parcelles n° 212, 230, 237, 238, 239, 243 et 259

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE l'achat des terrains mentionnés ci-dessus à 1 euro

ACCEPTE de prendre en charge les frais notariés inhérents à cette transaction

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier et notamment l'acte notarié

2024-037 : ENSEIGNEMENT – Convention RPI Foug / Lay Saint Remy

Vu le regroupement pédagogique entre les communes de Foug et de Lay Saint Remy décidé par l'Education Nationale,

Considérant qu'il est nécessaire de décider la répartition des frais entre les 2 communes,

Entendu la proposition de convention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition de convention pour la gestion du RPI entre les communes de Foug et de Lay Saint Remy

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier et notamment la convention

2024-038 : COMMANDE PUBLIQUE – Convention pour campagne de stérilisation des chats errants

Vu la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants initiée depuis quelques années sur la commune de Foug,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du partenariat avec l'association 30 millions d'amis pour la période 2024/2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par l'association 30 millions d'Amis qui financera pour moitié les stérilisations et identifications

ACCEPTE de verser à l'association la somme de 900 € qui correspond à la participation de la commune pour la stérilisation et l'identification de 20 chats errants

AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à ce dossier et à engager les sommes nécessaires

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements divers
- Elections législatives des 30 juin et 07 juillet : les élus doivent se tenir disponibles pour assurer les tours de garde
- Distribution des bio-seaux par la CCTT ce 11 juin, le 12 juin et le 13 juin à la salle Jean Ferrat
- Vendredi 14 juin à 20 h 30 : spectacle du collège à la salle Jean Ferrat
- 18/06 : cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin à 16 h 00
- Conseil d'école le 18/06 à 17 h 30
- 19/06 à 20 h 30 : pièce de théâtre organisée par les Francas
- 22/06 : faouinades + concours de pétanque et feux de la St Jean. Il est possible de déposer du bois à l'emplacement prévu.
- 29/6 : jardin des livres à la bibliothèque de 10 h à 16 h.

Séance levée à 19 h 15